

# «Stratégie eau»

du canton du Valais

Jacques Melly

Chef du département des transports,  
de l'équipement et de l'environnement

24 juin 2014



# Vision et objectifs de la Stratégie Eau

Compte tenu de l'importance fondamentale de l'eau et des défis associés à la gestion durable de l'eau présentés, la vision adoptée par le « comité de pilotage Eau Valais » dans le cadre de l'élaboration de la stratégie eau du canton du Valais est la suivante :

## Vision de la stratégie eau du canton du Valais

En tant que château d'eau actuel (et certainement futur), le Valais gère l'eau de façon optimale comme

- un élément indispensable à toute vie
- un élément du développement du canton.

Ce faisant, la stratégie eau doit permettre d'atteindre les objectifs prioritaires suivants :

## Objectifs de la stratégie eau du canton du Valais

- Garantir que chacun dispose d'une quantité suffisante d'eau de qualité appropriée pour exercer ses activités.
- Prendre compte de la multifonctionnalité de l'eau afin de promouvoir son utilisation optimale
- Veiller à la qualité élevée de l'eau rejetée dans les cours d'eau après utilisation.
- Prendre des mesures pour protéger le lieu de vie des hommes contre les dangers naturels liés à l'eau.
- Prendre soin des lacs, cours d'eau et zones humides dans leur fonction de biotopes naturels.
- Veiller à ce que les futures générations disposent d'une eau de bonne qualité et en quantité suffisante.

# «Stratégie eau»

du canton du Valais

Pascal Gross

Président du COPIL Eau Valais

20 juin 2014



# Membres du COPIL et mandat

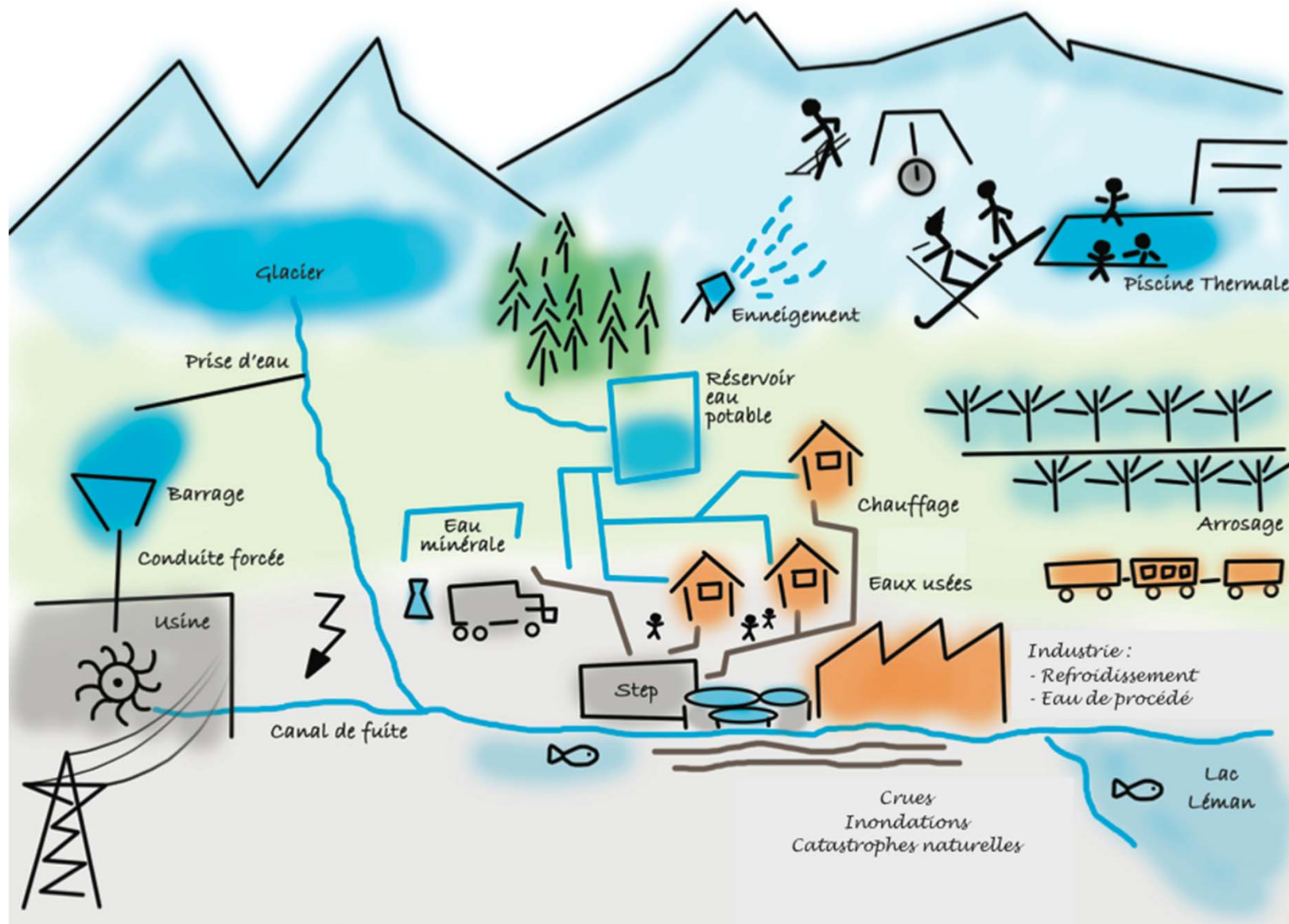
## ▲ COPIL

- Pascal Gross (*président*, Forces Motrices Valaisannes, Cap Santé)
- Markus Nellen (Association des communes valaisannes)
- Damien Métrailler (Association des communes concédantes)
- Dominique Bérod (OFEV, Chef de la division Hydrologie)
- Stefan Truffer (préfet de Viège)
- Charly Darbellay (Fondation pour le développement durable des régions de montagne)
- Thierry Largey (Pro Natura)
- Chiara Meichtry (DEET, Secrétaire générale)
- Jean-Marie Cleusix (DFS, Secrétaire général)
- Laurent Bagnoud (DTEE, Secrétaire général)
- François Seppey (HES-SO Valais)
- Eric Bianco (DEET, Service du développement économique)
- Gérald Dayer (DEET, Service de l'agriculture)
- Damian Jerjen (DEET, Service du développement territorial)
- Moritz Steiner (DEET, Service de l'énergie et des forces hydrauliques)
- Jean-Christophe Putallaz (DTEE, Service des routes, transports et cours d'eau)
- Olivier Guex (DTEE, Service des forêts et du paysage)
- Peter Scheibler (DTEE, Service de la chasse, de la pêche et de la faune)
- Cédric Arnold (DTEE, Service de la protection de l'environnement)
- Adrian Zumstein (DTEE, Service administratif et juridique)
- Elmar Pfammater (DFIS, Service de la consommation et des affaires vétérinaires)
- Markus Stoffel (Chef du projet ACQWA (Assessing Climate impacts on the Quantity and Quality of Water))

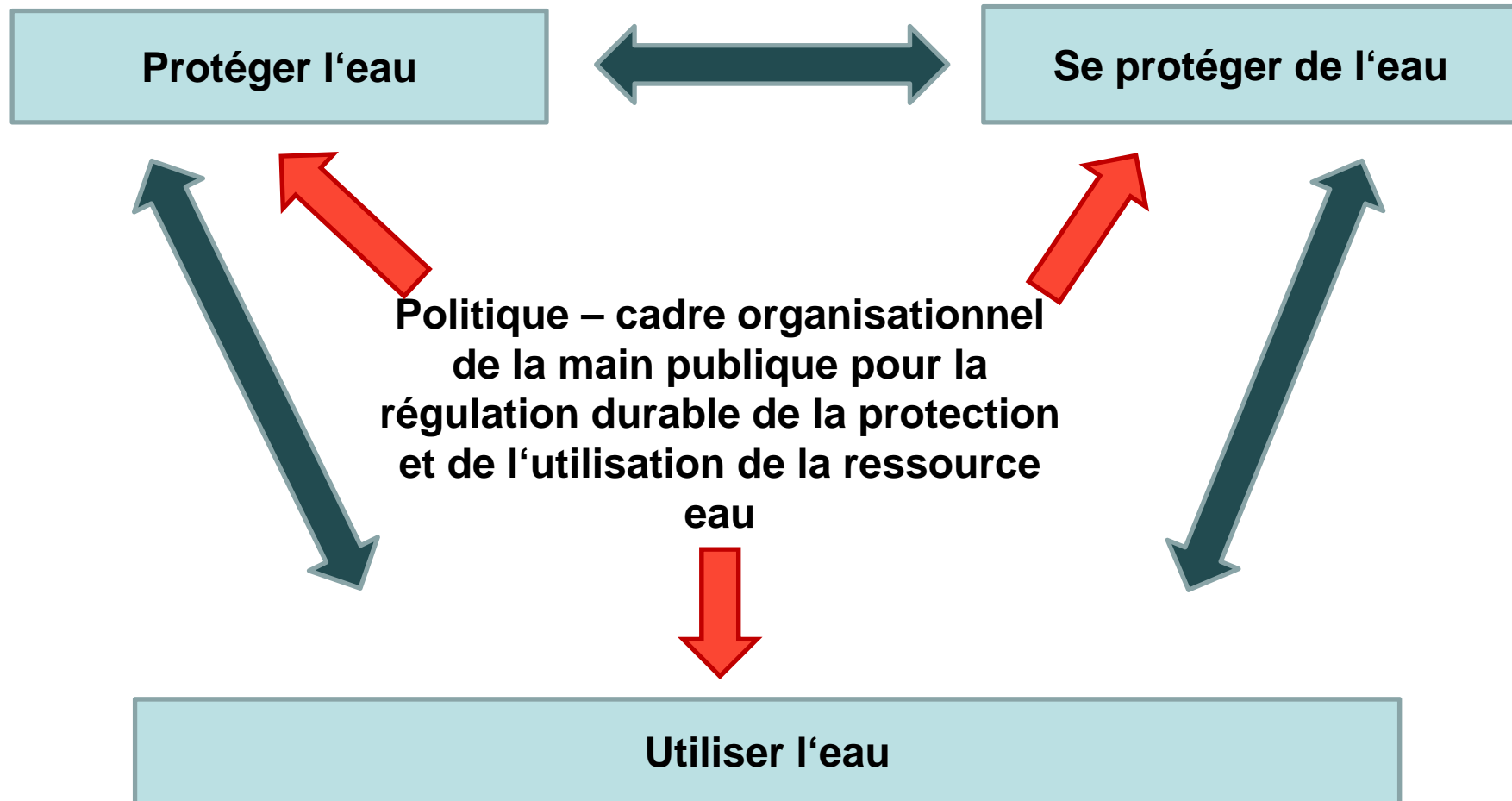
## ▲ Groupe de travail

- Charly Wuilloud (*président*; DTEE, Service des forêts et du paysage, section Dangers naturels) Jusqu'au 31.12.2012
- Frédéric Zuber (DEET, Service de l'énergie et des forces hydrauliques) Dès 1.1.2013
- Marc Bernard (DTEE, Service de la protection de l'environnement)
- Yvon Crettenand (DTEE, Service de la chasse, de la pêche et de la faune)
- Eric Vez (DTEE, Service des routes et des cours d'eau)
- Christian Voide (DTEE, Service administratif)
- Werner Zenhäusern (DEET, Service du développement économique)
- Richard Zurwerra (DEET, Service de l'agriculture)

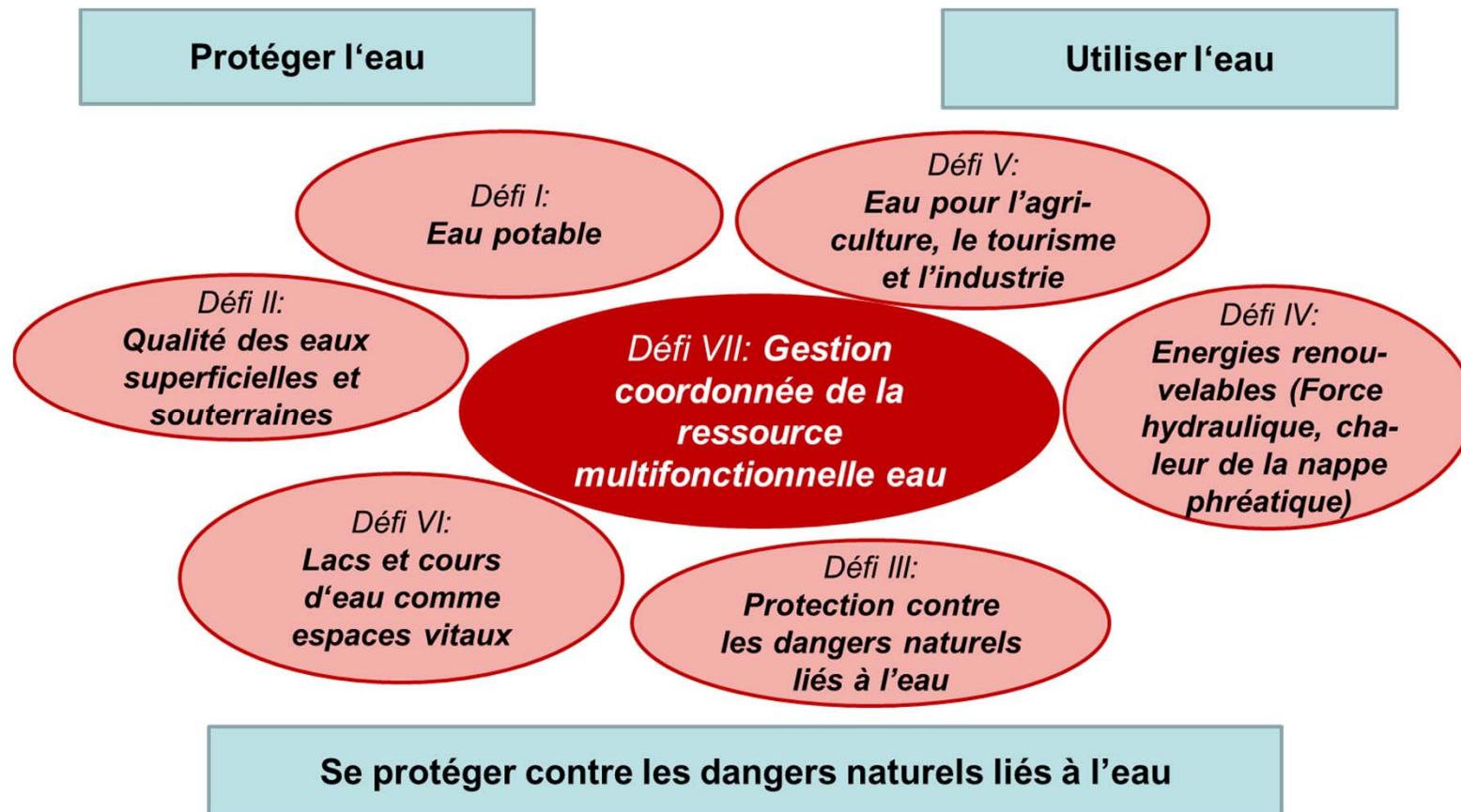
# Utilisation de l'eau – Vision globale



# Développement durable et eau

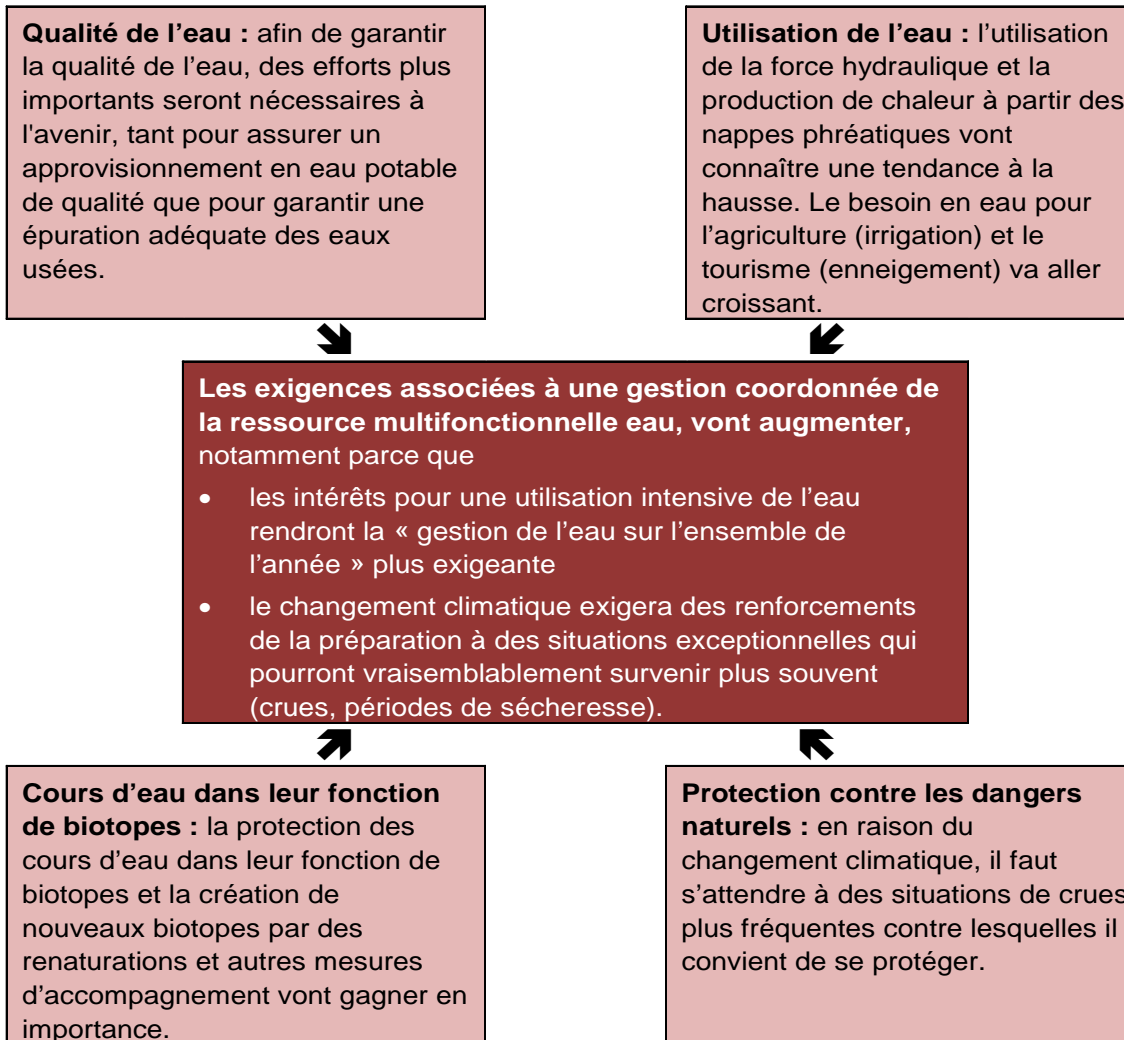


# Défis liés à la gestion de l'eau en Valais



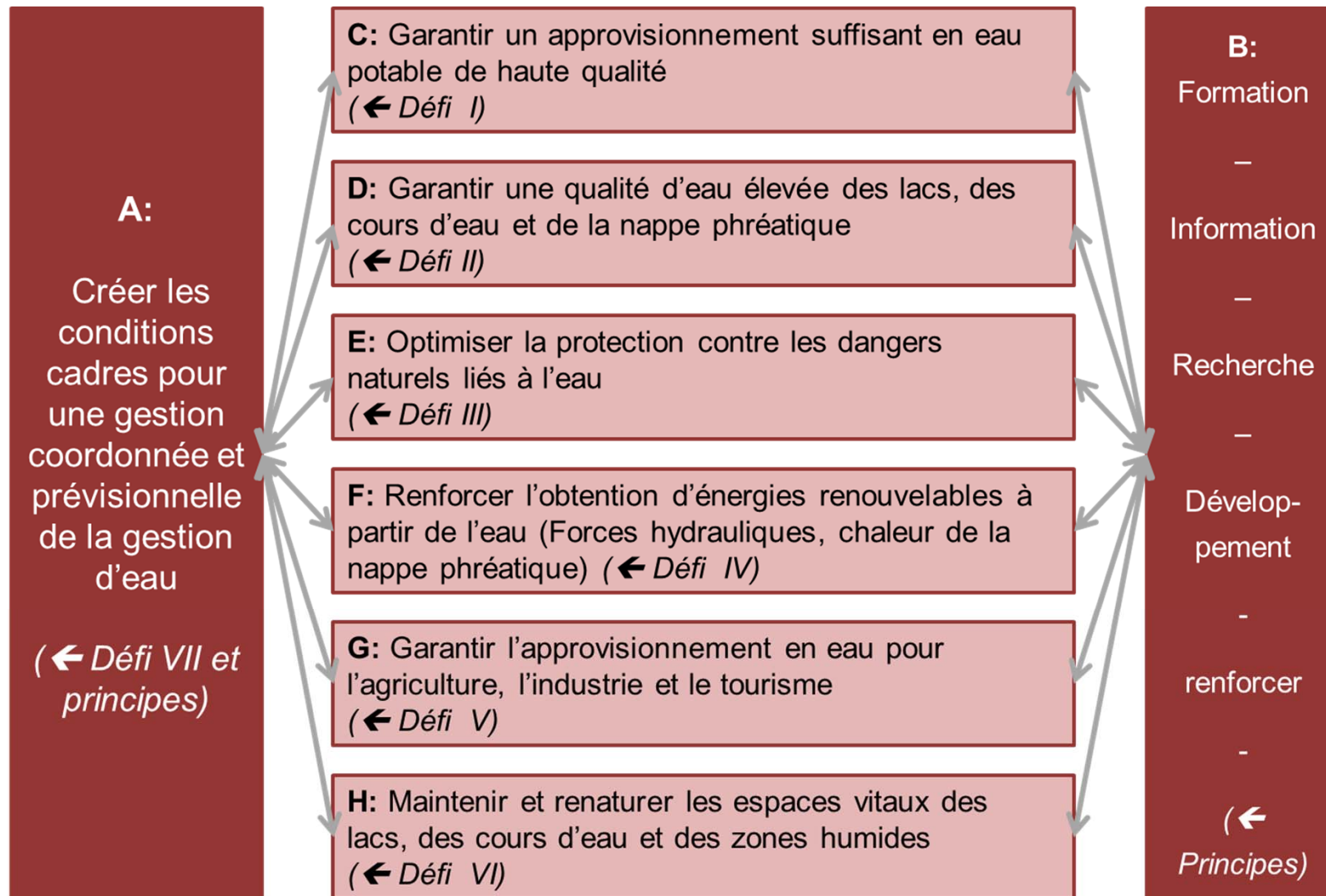


# Bilan intermédiaire des tendances et défis





# Lignes directrices de la Stratégie Eau



# Vue d'ensemble des mesures (priorité et urgence)

	Horizon de mise en œuvre		
	Court terme	Moyen terme	Long terme
Priorité	<p><b>Élevée</b></p> <p>A1 Mise sur pied d'une plate-forme d'information sur l'eau en Valais</p> <p>C1 Création d'une vue d'ensemble systématique de l'alimentation en eau potable dans les communes valaisannes</p> <p>C2 Optimisation de la protection des captages d'eau potable</p> <p>D2 Assainissement des anciennes décharges</p> <p>H1 Mettre en œuvre la révision de l'ordonnance sur la protection des eaux de la Confédération</p>	<p>A2 Nomination d'un Délégué aux questions relatives à l'eau</p> <p>B2 Renforcement des activités de R&amp;D dans le canton du Valais dans le domaine de la gestion de la ressource eau</p> <p>C3 Garantie d'un entretien suffisant des captages d'eau, des réservoirs et des réseaux de conduites des alimentations en eau potable</p> <p>C4 Amélioration de la sécurité d'approvisionnement par un renforcement de la coopération intercommunale</p>	
	<p><b>Moyenne</b></p> <p>B1 Renforcement des efforts de sensibilisation des différents acteurs à une gestion durable de l'eau, ressource multifonctionnelle</p> <p>D1 Exécution systématique des directives existantes</p> <p>E1 Renforcer les mesures organisationnelles et techniques de protection</p> <p>E4 Définir des prescriptions en matière de construction et d'utilisation du sol dans les zones à risque</p> <p>E6 Garantir la disponibilité des eaux d'extinction</p>	<p>B3 Renforcement du transfert de connaissances dans le domaine de la gestion de la ressource eau</p> <p>D6 Améliorer le régime des eaux parasites</p> <p>E5 Renforcer l'élaboration de plans d'urgence et la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles afférentes</p> <p>H2 Renaturer les zones humides</p>	<p>A3 Elaboration d'une loi sur les eaux</p> <p>A4 Planification et utilisation communes de l'infrastructure au sein des bassins versants</p> <p>A5 Société d'exploitation cantonale « La Valaisanne des Eaux »</p> <p>D3 Entretien des conduites d'eaux usées</p> <p>D5 Entretien et rénovation des stations d'épuration</p> <p>E2 Utiliser les retenues des aménagements hydroélectriques pour la protection contre les crues</p> <p>E3 Garantir l'espace réservé aux eaux</p>

# Vue d'ensemble des mesures (priorité et urgence)

	Horizon de mise en œuvre		
	Court terme	Moyen terme	Long terme
<b>Priorité faible</b>	<p>F1 Mise en œuvre des mesures de la stratégie force hydraulique</p> <p>F2 Optimiser les débits résiduels</p> <p>F3 Optimiser les conditions-cadres de la production hydroélectrique</p> <p>H3 Soutenir une extensification des mesures d'entretien des cours d'eau</p>	<p>F4 Elaborer des concepts d'exploitation de la chaleur de l'eau souterraine</p> <p>G1 Optimiser la gestion de l'irrigation</p> <p>G3 Maintenir la disponibilité de l'eau pour l'industrie et l'artisanat</p> <p>G4 Promouvoir la mise en valeur économique du produit eau</p> <p>G5 Optimiser la gestion de l'eau pour l'enneigement artificiel</p> <p>G6 Promouvoir l'utilisation des eaux thermales</p> <p>H4 Poursuivre la mise en réseau des différents petits biotopes</p>	<p>D4 Réduction du lessivage des engrais de ferme</p> <p>F5 Renforcer les projets de géothermie profonde</p> <p>G2 Entretien et améliorer l'infrastructure d'irrigation</p>

# Décision du Conseil d'Etat

- ▲ Mettre en œuvre une politique cantonale de l'eau qui vise une **gestion optimale de la ressource multifonctionnelle eau** comme élément incontournable de toute vie et comme élément majeur du développement du canton.
  
- ▲ Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures proposées, respecter les principes suivants :
  - **Bonne gouvernance de la ressource eau** – veiller, en collaboration avec la Confédération, les communes et les privés, à une gestion de l'eau répondant aux exigences d'un développement durable.
  - **Gestion uniforme de l'eau** – mettre en valeur de façon optimale l'eau en tant que ressource naturelle. Cela signifie que la multifonctionnalité de l'eau est toujours prise en compte.

# Décision du Conseil d'Etat

▲ Il convient de tenir compte de l'ordre de priorité suivant lors de la nécessaire pesée des intérêts en présence :

1. Utilisation de l'eau comme eau potable
2. Protection de l'eau en tant que ressource et protection des hommes contre les dangers naturels liés à l'eau
3. Mise en valeur de l'eau dans la production d'électricité, l'agriculture, l'industrie, le tourisme, les biotopes et le paysage.

## Décision du Conseil d'Etat

- ▲ Mandater les Secrétaires généraux de coordonner l'intégration des mesures proposées dans la *Stratégie de l'eau du canton du Valais* dans les mandats de prestation des services à partir du budget 2015, en fonction de la priorisation desdites mesures et des disponibilités financières.

# «Stratégie eau»

du canton du Valais

Stéphane Pont

Président de la Fédération des communes valaisannes

20 juin 2014





# «Stratégie eau»

du canton du Valais

Dominique Bérod

Chef de la division Hydrologie - OFEV

20 juin 2014



# «Stratégie eau»

du canton du Valais

Questions

